



Proposition de licenciement à l'amiable

Par **sarah3**, le **05/04/2009** à **13:55**

Bonjour, je suis en cdi depuis seulement 3 mois, et voila que le patron me convoque pour me proposer un licenciement à l'amiable qui sera officialisé dans un mois et demi.
ça ne sera pas un licenciement économique car sa femme à été recrutée après moi.
par contre il me dit qu'il fera en sorte que je puisse avoir droit au chômage.
qu'est ce qu'il va me proposer et que dois-je faire?
J'ai mis toute mes compétences sur ce poste et voila que toutes mes espérances et objectifs réduits à zéro. En plus je ne suis plus en age de retrouvé aussi facilement un poste.
Merci de me répondre et me conseillé ce que je dois répondre au patron à notre prochaine entrevue.

Par **Visiteur**, le **05/04/2009** à **17:58**

bonsoir,

avez vous reçu votre lettre de convocation à l'entretien ?

lors de l'entretien l'employeur doit vous énoncer les motifs qui l'ont amené à envisager votre licenciement et doit recueillir vos explications.

vous pouvez lui demander pourquoi vous et pas sa femme qui est entrée après vous ??? (il va trouver une excuse bien sûr...)

pourquoi un licenciement amiable ? et que vous reproche t'il ?

Par **sarah3**, le **05/04/2009** à **21:07**

bsr, merci pour la réponse ; ça me réchauffe le cœur déjà de savoir que quelqu'un s'est intéressé à mon désespoir. Je suis étranger et je connais pas trop la réglementation Française dans ce domaine.

Le patron ne m'a pas convoqué par courrier pour cet entretien, il m'a juste appelé au téléphone et m'a demandé de passer au bureau après les heures de travail.

C'est ce que je fis ce vendredi. Et là il me dit qu'il a des soucis dans le cahier de charge et que plusieurs de mes collègues ont été obligés de prendre tout leur RTT.

Donc il me dit qu'il sera obligé de s'en séparer de moi et qu'il en est sérieusement désolé, car d'après lui j'ai fait mes preuves durant ces trois mois d'un employé à la hauteur de ses ambitions.

Le patron m'a recruté directement en qualité de chef d'équipe, et je pense que la personne du syndicat lui a reproché cela, car d'après le syndicaliste mon poste devrais revenir aux anciens de la boîte qui méritaient un changement de poste, vu leur ancienneté. Cela pourrait être l'une des raisons.

Cette procédure selon le patron durera 45 jours et après je serais licencié.

Voilà s'il vous faut plus de détail ; n'hésitez pas à me le demander. Merci à l'avance et très bonne soirée.

Par **Visiteur**, le **05/04/2009** à **21:26**

bonsoir,

déjà il doit vous convoquer par courrier en recommandée ou remis en main propre contre votre signature.

je ne comprends pas ... vous dites qu'il ne peut pas vous licencier économique car sa femme est rentrée après vous... pourquoi quel est le poste de sa femme..

de toute façon c'est rare de licencier un chef d'équipe...pour raison économique !!!

j'ai bien l'impression que votre employeur vous mène en bateau...

regardez sur les pages jaunes l'adresse d'un syndicat dans votre ville et prenez un rendez vous... car ce n'est pas par message qu'on va pouvoir vous aider, il vous faut quelqu'un qui parle de vive voix car déjà la procédure de convocation à l'entretien n'est pas légale.

qui est cette personne du syndicat qui commande le patron ?

Par **sarah3**, le **05/04/2009** à **21:52**

bsr carry;

la personne du syndicat est un chef d'équipe comme moi au sein de cette entreprise. quand à

la femme du patron elle est dans l'administration.Je pense en qualité de secretaire.

Par **Visiteur**, le **05/04/2009** à **22:17**

donc si elle est secrétaire, rien à voir avec votre poste... on peut donc vous licencier économique..

allez voir un syndicat...

vous êtes de quelle ville ?

Par **sarah3**, le **05/04/2009** à **22:39**

bsr ,je suis de salon de provence et il ne m'a pas parler d'un licenciement économique, mais seulement d'un arrangement à l'amiable pour un autre type de licenciement et que je pourrais prétendre à mon allocation chômage après.

Par **Visiteur**, le **07/04/2009** à **16:11**

re

attention qu'il ne vous mène pas en bateau.... surtout que vous ne connaissez pas les lois françaises...

prenez rendez vous avec un syndicat ... et revenez nous donner des nouvelles.

a bientôt.

Par **sarah3**, le **08/04/2009** à **18:39**

merci pour vos conseils, mais quel syndicat je dois contacté(cgt, cfdt, fo.....).

En plus moi je ne suis pas syndiqué.

Par **Visiteur**, le **08/04/2009** à **18:48**

je ne peux pas vous conseiller un plus que l'autre
appelez les tous ..et vous ferez votre choix.....

Par **sarah3**, le **10/04/2009** à **17:58**

bsr carry'

le patron m'a appelé par téléphone à son bureau et m'a remis une lettre en main propre sur laquelle j'ai accusé réception.

objet de la lettre: convocation à un entretien préalable en vue d'une rupture conventionnelle. Et ce pour le 17/04/2009.

Par **Visiteur**, le **10/04/2009** à **18:18**

bonsoir sarah

avez vous pris contact avec un syndicat ?

pour le rendez vous... vous pouvez y aller.. vous écoutez ce qu'il a a vous dire... mais ne signez rien..... pour une rupture conventionnelle il faut que les 2 parties soient d'accord... et on peut avoir plusieurs entretiens avant de faire la rupture...

Par **sarah3**, le **10/04/2009** à **20:09**

Merci carry

voila ,si le patron à vraiment envi de se séparer de moi comment voulez vous que je l'en empêche.

c'est une entreprise familial, et je n'ai que 3 mois de travail, même mes indemnités en cas de conflit seront insignifiant.

Maintenant même moi je n'ai plus envi de continuer avec lui.

Seulement je voudrait quitter sans avoir des soucis avec les assedics.

Par **Visiteur**, le **10/04/2009** à **20:16**

ok.. si vous voulez partir, acceptez donc le licenciement par rupture conventionnelle.. ... (je pensais que vous n'étiez pas d'accord)

avec 3 mois d'ancienneté vousz n'aurez paz droit à la prime de licenciement mais vous aurez droit au chômage....

je pense que c'est une sage décision .. qui vous évitera des conflits et des soucis inutiles !!!!

Par **sarah3**, le **10/04/2009** à **20:37**

Merci carry , c'est ce que je voulais vraiment entendre.

A partir de maintenant je recommencerais mes recherche en espérant trouver un autre job.
Merci encore à vous.